

Procès-verbal du 1^{er} Conseil d'école Marcel Pagnol – Année scolaire 2016/2017

Lundi 17 octobre 2016 à 18h

Présents :

École : Mmes Delabesse, Gautier, Malherbe, Ortis, Peyrou, Raison, Runel-Perrot, Smith, Torregrossa, Vey et Zentkowski (enseignantes), Mme Noiret (enseignante IME), M. Icher (directeur)

Mairie : Mme Lavayssières (adjointe au maire), Mme Belmonte (conseillère municipale), M. Barrué (coordinateur des écoles élémentaires pour la Mairie de Plaisance)

DDEN : Mme Valet

Représentants des parents :

ALPE : Mmes Bajou, Bourdon, Lewis, Pehau, M. Castellini

F.C.P.E : Mmes Brussieux, Duprat, Chauvin, Cavarroc, Helias, M. Genin, M. Damien, M. Vilas

Délégués élèves : Pernelle Sirot, Clara Benson-Legros, Ismaïl Kourrout, Hugo Raulin-As

Mme Khorsi (Inspectrice de l'Education Nationale), Mme Frontil-Dubosc (psychologue scolaire), Mme Liborio (enseignante Rased), Mme Ponroy sont excusées.

1- Présentation des membres :

Présence d'élèves délégués de l'Assemblée des élèves : délégués élus le 07/10

2- Bilan de la rentrée scolaire / Structure de l'école :

a) Point sur les effectifs : le seuil des 297 élèves (à atteindre pour obtenir une ouverture) a été dépassé. Le jour de la rentrée il y avait 301 élèves inscrits, ce qui a permis l'ouverture d'une 12ème classe, rendue effective avec la nomination rapide de Mme Gautier. Dès le mardi 06/09 au matin la configuration actuelle de l'école a pu être mise en place.

À ce jour, 300 élèves répartis comme suit : 3 CP (21 + 21 + 22) / 3 CE1 (22 + 24 + 24) / 2 CE2 (27 + 27) / 2 CM1 (28 + 28) / 2 CM2 (28 + 28)

b) AESH (Accompagnement d'Élève en Situation de Handicap) : 3 personnes nommées sur l'école pour accompagner des enfants bénéficiant d'un Projet Personnel de Scolarisation.

c) Présentation des membres du RASED : Mme Frontil-Dubosc est la psychologue scolaire de l'école. Elle est joignable au numéro suivant : 05 62 13 52 71. Elle peut être sollicitée par les maîtresses pour faire des observations en classe et/ou travailler avec des enfants avec l'accord préalable de leurs familles ; elle peut également être contactée directement par les familles.

Mme Liborio, est une enseignante spécialisée qui va intervenir auprès d'élèves de CP-CE1 le mercredi matin. Un accord a été trouvé avec la mairie pour qu'elle puisse investir une salle du côté de la garderie.

d) Classe annexée de l'IME St Jean : la petite salle de réunion située dans le hall bleu est devenue la classe de l'IME. Mme Noiret est l'enseignante spécialisée qui vient chaque jour avec un petit groupe d'élèves. L'intégration de ses élèves se passe très bien, l'intérêt étant qu'ils puissent partager des moments de vie collective avec tous les autres élèves de l'école.

3- Règlement intérieur de l'école :

a) Présentation et vote du règlement intérieur. Le règlement intérieur de l'école est voté à

l'unanimité.

- b) Présentation du règlement à destination des élèves (annexe au règlement intérieur)
- c) Charte Internet : la charte signée par tous les enseignants de l'école est transmise en mairie pour la signature de tous les adultes intervenants (ALAE).

Suggestions des parents :

- 1) préciser sur le document adressé aux familles qu'il est également disponible sur le blog de l'école
- 2) envisager la mise à disposition d'un règlement sur le temps de l'ALAE
- 3) harmoniser ce règlement avec celui de l'école ?

4- Suivi des élèves :

a) Comportement des élèves : depuis le début de l'année, quelques élèves ont un comportement inadapté à la vie en collectivité (grossièretés, gestes déplacés, moqueries,...). Un effectif de 300 élèves dans la cour implique une grande vigilance. Les enseignants de service sont dorénavant au nombre de 3 dans chaque cour. Le classeur de régulation des comportements a été remis en place pour permettre un suivi particulier des attitudes à risque. Chaque fois que les comportements gênants d'un enfant se répètent, ses parents en sont avertis. Des mesures pour séparer les élèves perturbateurs pourront être prises lors des temps de récréation.

b) Mise en place d'une cellule de veille sur Plaisance : c'est un dispositif initié par la mairie permettant à tous les acteurs du territoire de Plaisance qui sont en lien avec des jeunes de moins de 26 ans de confronter leurs constats sur des situations à risque. Ces échanges ont pour but de trouver des solutions à proposer aux familles qui doivent être partie prenante de ce dispositif. Rien n'est discuté sans leur accord préalable. L'objectif est de permettre l'émergence de solutions pour accompagner les jeunes et éviter que des situations à risque deviennent ingérables. Les familles elles-mêmes peuvent saisir cette cellule de veille.

Une affiche décrivant ce dispositif a été placée devant l'école.

c) Service civique : une personne vient juste d'être nommée à hauteur de 30 heures par semaine ! C'est la très bonne nouvelle de ce 17 octobre. Sa mission reste à définir précisément mais sa présence doit permettre notamment de prévenir les conflits et d'en renforcer la gestion, de faire le lien avec les temps de l'ALAE et d'assister les enseignants dans certaines activités (informatique, BCD, ...) ou dans certains déplacements (plateau sportif,...) renforçant ainsi la sécurité des élèves.

5- Sécurité à l'école - Amélioration du bâtiment :

a) Bilan du 1^{er} exercice d'évacuation : réalisé le 23/09/2016. Cet exercice qui s'est déroulé dans de bonnes conditions (évacuation - avec 2 escaliers - des 300 élèves en 2'45 secondes) a permis de vérifier que la sirène était bien entendue dans toutes les classes et que les portes coupe-feu se fermaient bien automatiquement. 2 autres exercices inopinés auront lieu dans l'année.

b) Bilan 1^{er} exercice de confinement : réalisé le 13/10/2016. Cet exercice qui s'est déroulé sur un temps de récréation (tous les élèves à l'extérieur) a permis de tester les signaux d'alerte (sifflet + voix + gestes), la réactivité des élèves, les rôles des enseignants et la capacité des élèves à garder le silence. A l'avenir, il faudra améliorer les déplacements en essayant de les rendre les plus silencieux possible et réduire le bruit dans les classes (le moindre déplacement d'une chaise à l'étage étant audible dans le hall bleu). Une demande est transmise en mairie pour obtenir l'installation de feutres sous les pieds des chaises.

La police municipale sera sollicitée pour expliquer aux élèves tout le sérieux à accorder à ces entraînements.

c) Réfection du sol du hall : des devis ont été réalisés, en attente de validation.

Sécurisation des accès donnant sur la Rue des Écoles : la visite d'un représentant de la gendarmerie nationale n'a pas fait apparaître de point noir sur la sécurité du bâtiment, excepté un grillage blanc à changer le long de la Rue des Écoles. La présence de haies en plus du grillage a été jugée utile.

6- Budget de l'école :

a) La coopérative scolaire : bilan financier 2015-2016

L'essentiel du budget coopérative est destiné au financement des différentes sorties.

Le bilan effectué au 1^{er} septembre 2016 montre un excédent sur l'année 2015-2016.

Les principales sources de financement de la coopérative scolaire sont : la participation volontaire des familles en début d'année, la vente des photos de classe, les dons effectués par les fédérations de parents et le bénéfice de la fête de fin d'année.

b) Le budget mairie : 24,08 euros par élève pour les sorties.

Les sorties organisées par l'école Marcel Pagnol sont généralement gratuites. Quand le budget total alloué à l'école est dépensé, la coopérative scolaire prend le relais. Il est possible de demander une participation financière ponctuelle aux familles, notamment quand il s'agit de payer un hébergement ou un repas (dans le cadre d'une classe découverte par exemple) ou de financer un projet à caractère exceptionnel, les associations de parents étant alors également sollicitées (dons de la FCPE ou de ALPE)

c) Les sorties scolaires

Comme tous les ans, de nombreuses sorties seront organisées tout au long de l'année dans chaque classe. Certaines ont déjà eu lieu, d'autres sont programmées.

Le premier calendrier de ces sorties figure sur le blog de l'école.

d) Information sur l'annulation du cycle natation

Seule véritable mauvaise nouvelle de la rentrée : l'annulation du cycle piscine suite à une décision unilatérale de la mairie de Colomiers.

La possibilité de réaliser un cycle natation à la piscine de Plaisance (uniquement en juin) ne correspond pas pour l'instant aux objectifs de l'équipe pédagogique.

Fin de la réunion : 20h08.

Prochains conseils d'école : Mardi 07 mars et Jeudi 15 juin 2017